



Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint Macaire

n°45 - Octobre 2011



Le restaurant scolaire



La salle des fêtes a fait peau neuve

Le mot du Maire

La période estivale a permis la réhabilitation de la salle des fêtes et du restaurant scolaire, deux chantiers qui reflètent nos priorités, le soutien à la vie associative et l'amélioration des conditions d'accueil aux écoles.

Ces derniers jours, un nouveau marquage au sol est apparu dans différents secteurs de la commune, l'objectif est d'endiguer le stationnement anarchique et de garantir la libre circulation sur la voie publique. Les véhicules de secours doivent pouvoir entrer rapidement dans le centre ancien, les accès aux garages doivent être préservés, les trottoirs accessibles aux piétons. Des places de parkings existent pour accueillir les voitures et nous continuerons de procéder à divers aménagements pour en créer de nouvelles. Il est important que chacun respecte les règles élémentaires qui permettent de bien vivre ensemble.

Nous allons à partir du mois novembre vous proposer des réunions de quartier, elles s'échelonneront jusqu'en mars. Vous serez informés par courrier dans vos boîtes aux lettres, les dates retenues seront précisées sur le site internet de la commune et annoncées dans la presse locale. Je vous invite à venir nombreux pour débattre du quotidien à Saint-Macaire mais aussi pour évoquer l'avenir.

Philippe PATANCHON

La rentrée des associations

♦ Le Judo Club des coteaux macariens

Et de 7, pas comme dans Tintin ou dans blanche neige, pas plus que pour les merveilles du monde, non, il s'agit de 7 nouvelles ceintures



noires en 2 ans. Le club de judo des coteaux macariens peut être fier de ses judokas.

Parlons de Noël par exemple : Il prend sa première licence au club en 2001. Alors ceinture blanche, il s'entraîne de façon assidue, acharnée même et puis le voilà ceinture marron. Il prépare les épreuves techniques avec ses partenaires sous la houlette de Rémi Denis. Un beau jour de février 2011, il se rend à Toulouse et à Lormont pour les dernières épreuves. A 62 ans, modestement, comme il l'est toujours, il revient ceinture noire avec les félicitations du Jury.



Ou alors, Antoine, venu d'une contrée lointaine où la température ambiante descend rarement en dessous de 25°C, il arrive au club du haut de ses 4 ans et quelques mois. Lui aussi, il est assidu,

tous les ans les ceintures changent de couleurs, les victoires dans les galas girondins ou du lot et Garonne s'enchaînent puis laissent place aux distinctions départementales puis régionales. Enfin, en participant à la coupe de France, il marque les 10 points manquants pour obtenir sa ceinture noire. C'est également l'histoire d'un père et de son fils (Thierry et Franck) qui obtiennent leur ceinture noire à quelques mois d'intervalle, l'un en judo l'autre en jujitsu.

Le sport en général et le judo en particulier ne sont pas une affaire d'âge mais d'engagement, de philosophie même. La pratique régulière du judo avec ses valeurs, son approche et son code moral en font un sport complet et riche tant dans son approche philosophique que physique.



Avec une centaine de licenciés, le judo club des coteaux macariens se porte bien. La communauté de commune ne s'y est d'ailleurs pas trompée, après maints reports, un dojo tout neuf est en cours de construction sur la commune de Pian sur Garonne. Cette installation comprendra des vestiaires pour le football et plus particulièrement « les bleuets macariens » qui ont brillé cette année, une salle dite « club house d'une centaine de mètres carrés et un dojo recevant un tatami de plus de 160 m² dont pourront d'ailleurs profiter les collégiens tout au long de l'année scolaire.

Le club de judo, fort d'un tel équipement n'a pas fini de grimper. D'autres ceintures noires se profilent déjà...

Remercions les professeurs pour la qualité de leur enseignement : Isabelle Formet (BE), Olivier Renaux (BE) et Patrick Chevallier. Pour le jujitsu Rémi Denis (CFEB) et Gauthier Roussarie (Assitant club).

Les ceintures noires 2010: Patrick Pagot, Thierry Gaunet, Franck Gaunet,

Les ceintures noires 2011: Noël Corbella, Antoine Michi, Clément Navails, Jean-Christophe Trepaut.

Palmarès à retenir :

Clément Navails 5ème à la coupe de France
Jennifer Micouveau championne de Gironde, championne de Région, 3ème au championnat inter région (Aquitaine - Auvergne - Charente Poitou - Limousin - Midi Pyrénées)

Lilian Mesnage Champion de Gironde

Swann Payet Vice championne de Gironde

Suivez la vie du club en vous connectant sur :

<http://judocoteauxmacariens.free.fr>

→ Horaires pour la saison 2011 -2012

JUDO (LOISIR ET COMPETITION)

Cours du LUNDI :

18h15 à 19h15 : Techniques judo et préparation physique

Cours du MARDI :

-17h15 à 18h00 : EVEIL JUDO

enfants de 4 et 5 ans

-18h00 à 19h00 : DEBUTANTS

enfants de 6 à 10 ans

-19h00 à 20h00 : CONFIRMES

enfants dès 10 ans et adultes (même débutants)

Cours du VENDREDI :

-17h30 à 18h30 : DEBUTANTS

enfants de 6 à 10 ans

-18h30 à 19h30 : CONFIRMES

enfants dès 10 ans et adultes (même débutants)

-19h30 à 20h45 LOISIR & COMPETITION

enfants dès 10 ans et adultes (même débutants)

Cours du SAMEDI :

-10h00 à 12h00 : KATAS

à partir de 14 ans et adultes.

TAISO (REMISE EN FORME)

Discipline associée à la FFDJA

Il n'y a ni chute, ni coup ou action violente

Cours du JEUDI : 19h à 20h : à partir de 10 ans

JUJITSU (SELF DEFENSE)

Cours du MARDI :

20h15 à 21h30 : à partir de 10 ans

Cours du JEUDI :

20h00 à 21h30 : à partir de 10 ans

♦ **Les bleuets Macariens**

L'école de football des Bleuets Macariens a repris les entraînements et même la compétition pour les plus âgés. Les entraînements sont dirigés par des éducateurs compétents le :

- mercredi à 14 heures pour les enfants nés en 2005 et 2006 à St Macaire,

- mardi à 18 heures 30 pour les enfants nés entre 2001 et 2004 à St Pierre d'Aurillac,

• lundi et mercredi à 18 heures 30 pour les enfants nés en 1999 et 2000 à St Pierre d'Aurillac. D'autre part, tout joueur senior (né à partir de 1994) désirant pratiquer peut venir nous rencontrer, lors des entraînements les mercredi (à St Macaire) et vendredi soir (à St Pierre d'Aurillac) à 19 heures 30.

Contacts : Présidents : Michel Sudreau 06 71 14 77 04 et Frank Zanette 06 78 92 76 14

Responsable de l'école de foot : M. Didier Boudigues 06 31 58 41 47.

<http://club.sportsregions.fr/bleuetsmacariens>

Par ailleurs, les lotos organisés par le club redémarrent à partir du mardi 20 septembre à la salle des fêtes de St Macaire, à 21 heures.



ASSOCIATION LOI 1901
2 place du Mercadiou, Saint-Macaire
Tel : 05 56 76 32 37
langu-on@wanadoo.fr
<http://langu-on.blogspot.com>

Cours d'anglais, de français, d'espagnol

ATELIERS ADULTES	Anglais Loisir : Niveau débutant, faux-débutant et élémentaire : lundi 17H45 – 18H45, mardi 16H00 – 17H00 et 17H30-18H30 Niveau pré-intermédiaire à intermédiaire : lundi 16H-17H15, mardi 18H30-19H30 et jeudi 20H45 – 21H45 Niveau intermédiaire à avancé : lundi 15H-16H, 18H45 – 19H45 + séances de conversation 1 semaine sur 2 le jeudi 17H30 - 18H30 Niveau avancé +: jeudi 18H30-19H30 + séances de conversation 1 semaine sur 2 le jeudi 17H30 - 18H30 Cours d'espagnol : Jeudi 17H – 18H15 et 18H15 – 19H30
ELEVES ETRANGERS	Cours de français (FLE) – French as a foreign language class Mardi 2.00 - 3.00 and 3.00 - 4.00
JUNIORS	Anglais soutien : Soutien 6 ^{ème} : mercredi 15H30-16H15 Soutien 5 ^{ème} - 4 ^{ème} : mercredi 13H30-14H15 Soutien 3 ^{ème} - 2 ^{ème} : mercredi 14H15-15H Soutien 1 ^{ère} - Tale : 16H15 – 17H
ENFANTS	Ateliers d'éveil à l'anglais : GS - CP : mercredi 9H-9H45 (CP) - CE1 - CE2 : mercredi 10H40-11H25 CE2 - CM1 : mercredi 11H30-12H15 CM1 - CM2 : mercredi 9H50-10H35

Attention : les cours sont assurés pour un minimum de trois élèves et un maximum de huit.

Tarifs: adhésion de 33€ (par an et par famille) + 31 ou 32 séances x 6 €, 6,30€ ou 7,25€ la séance).

Langu'On ! une association qui s'amuse !

Les temps forts de l'année dernière :

- Sorties au théâtre « en anglais » à Bordeaux
- Participation à la fête du sport et de la culture
- Organisation d'une grande « tea party » au mois de mars !
- Une belle fête de fin d'année
- Et un voyage à Oxford !

Langu'On ! c'est désormais 100 adhérents !



♦ Le club de l'amitié

Voyage de 8 Jours en CORSE du Club de l'Amitié de Saint-Macaire :



Le Vendredi 20 Mai à 8H00, 95 Participants ont pris place à bord de 2 Cars en direction de Marseille. Après le Casse-croûte traditionnel sur l'Aire de Garonne de l'A62 et un Déjeuner à Narbonne, ils ont embarqué à Bord du "Napoléon Bonaparte", dans de confortables cabines, pour une traversée vers le CORSE. Arrivé à Ajaccio le Samedi 21 Mai à 7H00, commence alors la visite de la Haute Corse. Grâce aux 2 Guides qui nous ont accompagné pendant tout le séjour, les participants ont pu admirer Sagone, Cargèse la Grecque, Piana et ses calanches, Porto, l'Île Rousse. La visite se poursuit vers Bastia et le Cap Corse, le Désert des Agriates, Saint-Florent, puis Calvi et Corté avec son Petit Train. Ensuite ils ont rejoint Porticcio pour découvrir la Corse du Sud. Après la visite d'Ajaccio, Propriano, Sartène ils ont découvert Bonifacio avec la montée en petit-train jusqu'à la Citadelle puis une mini-croisière pour admirer les grottes marines et contempler la ville perchée au sommet des hautes falaises en aplomb de de mer. Enfin ils ont traversé la Forêt de Zipitoli pour découvrir la faune et la flore du maquis Corse avec les élevages en liberté de cochons, chèvres, moutons et vaches, et pour terminer le séjour, un passage par les Gorges de Prunelli et le Lac de Tolla. Pour la rentrée sur Marseille, l'embarquement à bord du "Jean Nicoli", fut retardé de quelques heures pour cause de grève. De retour à Saint-Macaire le Samedi 28 Mai 2011 à 4H30 du matin, les 95 Participants se sont séparés enchantés et ravis de ce merveilleux voyage sur l'Île de Beauté, où ils ont découvert de beaux Paysages mais aussi les Produits du terroir.

Rendez-vous est pris pour le voyage de 2012 qui devrait se dérouler en Bretagne.

Déjeuner-Spectacle du 2ème Trimestre 2011 au Cabaret « LE SAINT-SABASTIEN » :



Le Samedi 11 Juin 2011, ce sont 120 Membres du Club qui, à l'occasion du Repas Anniversaire du 2ème Trimestre, se sont retrouvés au Cabaret « LE SAINT SABASTIEN » à Couquèques dans le Médoc, où après un Déjeuner du terroir entièrement Maison, ont assisté à un Spectacle Transformiste de 2H00 avec plus de 20 Numéros qui sont des Hommages drôles, émouvants, féroces ou carrément déjantés aux personnages célèbres du showbiz et de l'audiovisuel en général.

Suite du programme des activités 2011 :

- Samedi 29 Octobre : voyage touristique d'une journée à Lourdes avec au Programme, Casse-croûte traditionnel sortie du Car, Visite des Grottes de Bétharram, Déjeuner au Restaurant « La Louisiane » à Lourdes, Visite guidée des Sanctuaires de Lourdes, puis dévotions et achats avant de retourner vers Saint-Macaire avec une arrivée prévue à 19H30. Inscriptions au 05 56 76 69 87 (M. Gourgues).

- Samedi 3 Décembre : Assemblée Générale du Club suivi du Repas-Anniversaire du 4ème trimestre animé par un spectacle Mexico-Colombien « Los Tropicales Mariachis » à la salle François Mauriac.

Inscriptions pour le renouvellement du Bureau auprès de Mme Nicole PRIAM (Secrétaire) au 05 56 63 39 61. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues

- Dimanche 4 Décembre : Participation à la Randonnée du Père Noël avec l'Association Les Edelweiss, pour aider les Associations qui s'occupent d'handicapés.

Comptes rendus des conseils municipaux

◆ Conseil municipal du 26 mai 2011

Le conseil municipal s'est réuni le 26 mai 2011 à 21h, en présence de 15 élus. Absents excusés: J.Juge, D.Tach.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Cheyron, rue Bergoeing, Desmoulins, rue de Corne, Ladra, rue d'Aulède, Bourg, rue Saint Denis, Marzelle, rue Thiers, Mauriac, rue de la Fontaine du Thuron, Mogicato, cours Gambetta, Pudepièce, rue des Cordeliers, Queau- Mouthon, rue Burdeau. Villemeur, cours de la République.

DECISIONS DIVERSES

Le conseil municipal adopte à l'unanimité :

- Le renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de Dexia.

- Dans le cadre du chantier de construction du réservoir d'eau potable, réservoir au sol de 500 m3 sur le coteau de Pian, les trois missions suivantes: La mission SPS (sécurité et protections de la santé) attribuée après consultation à l'entreprise Véritas pour un montant de 2084 € HT, la mission de contrôle technique de construction attribuée après consultation à l'entreprise Qualiconsult pour la somme de 5360 € HT, la mission de l'architecte Thierry Sauvé pour la somme de 2200 € HT afin de déposer le dossier de permis de construire.



- Le choix du facteur d'orgue pour la reconstruction de l'instrument existant et autorise le Maire à passer et signer le marché.

- Le plan Communal de Sauvegarde.

- Le Guide pratique signalétique qui servira de référence pour renouveler la signalétique de la commune. Ce chantier initié à l'échelle de 13 Communautés de communes de la rive droite devrait connaître ses premières réalisations en 2012.

- L'adhésion au service PIGMA (plate forme de l'information géographique mutualisée en Aquitaine).

- Une délibération visant à l'amortissement annuel d'une subvention de 1120,49 € obtenue dans le cadre des travaux AEP (alimentation eau potable) du secteur du Moulin.

- Le dossier de différents travaux de voirie dans le cadre du FDAEC (fonds départemental d'aide à l'équipement des communes).

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement.

- Section d'investissement – Dépenses :

Article	Opération	Désignation	Montant
020		Dépenses imprévues	- 2 150,47€
21318	022	GR Bât.Divers	+ 1 196,00€
2135	022	GR Bât.	+ 71,04€
2184	025	Divers Acquisition matériel	+ 883,43€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

INFORMATIONS DIVERSES

• Avec l'accord du conseil municipal après discussion en commission, le Maire va rencontrer plusieurs riverains de l'impasse qui prolonge dans sa partie centrale la rue René Labat, afin d'envisager une procédure de déclassement de l'espace public.

• Le Maire informe le conseil municipal que le nouveau propriétaire de l'ancienne station service a fait évacuer par une entreprise spécialisée les cinq citernes souterraines. Après de nombreux mois de démarches, ce dossier délicat peut enfin se refermer. Un garagiste toutes marques va débiter son activité dans les jours à venir.

• Le Maire informe le conseil municipal du départ des familles de la communauté des gens du voyage installées sur un terrain communal (cf compte rendu du 26 avril 2011). Les modalités du contrat ont été globalement respectées (date de départ, participation hebdomadaire au branchement eau et électricité) à l'exception du nombre de caravanes qui a régulièrement augmenté.

• Jean Loup Dutreuilh évoque les succès des Bleuets Macariens cette saison. Nos footballeurs se sont illustrés, aussi bien les jeunes que les seniors. Le conseil municipal est unanime à

féliciter l'engagement des joueurs et le travail de l'encadrement.

• Consécutivement à la démission de Mme Combret, présidente de la CDC des coteaux macariens, le Maire annonce qu'il est officiellement candidat à sa succession.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Dans le cadre de la réforme territoriale votée par le gouvernement en décembre 2010, la commune de Saint Macaire va devoir se prononcer sur le projet du Préfet de la Gironde de fusionner notre CDC avec celle du Pays langonnais. A compter du début mai, date de réception en mairie de ce document, la commune dispose de trois mois pour se prononcer. Le Maire précise que la délibération ne sera officiellement adoptée qu'à l'occasion du prochain conseil municipal début juillet. Des informations seront données sur les modalités de la réforme dans le prochain Mercadiou.

Une réflexion a déjà été amorcée au niveau de la CDC, un projet de délibération a été rédigé afin que les quatorze communes répondent unanimement. Le Maire précise que le calendrier imposé par la réforme est rejeté par tous les élus, jusqu'à présent les collectivités ne pouvaient être contraintes à de tels regroupements. Les conséquences financières d'une telle fusion ne sont pas connues et mériteraient une étude approfondie. Par contre tout le monde semble favorable à l'ouverture de discussions, à un rythme que nous choisirons, avec nos voisins langonnais. Le Maire considère que si une fusion devait se produire, elle ne pourrait s'envisager à court terme, c'est-à-dire avant la fin de ce mandat. Par contre un dialogue approfondi pourrait s'amorcer afin de faire naître de nouvelles coopérations. Chaque CDC a des projets spécifiques et il est nécessaire d'obtenir des garanties en cas de fusion. Pour réussir un tel rapprochement, il est même nécessaire d'avoir des projets communs ce qui demande du temps et de la concertation.

Dominique Scaravetti constate que le projet de fusion de notre CDC avec le Langonnais n'est pas cohérent avec le nouveau découpage des circonscriptions législatives. Nous n'aurions donc pas le même député. Il souligne aussi que les centres de loisir des deux rives n'ont pas un fonctionnement identique, associatif d'un côté en régie de l'autre, ce qui risque de poser problème. Il s'interroge aussi sur la représentation des petites communes dans une

CDC élargie et sur le poids de Langon dans la future gouvernance.

Alain Falissard s'insurge contre le fait de se voir imposer de telles échéances et pense que le gouvernement cherche par ce biais à imposer sa politique de réduction des dépenses publiques. La démarche lui semble donc inacceptable. Il constate cependant que le désengagement progressif de l'Etat d'un certain nombre de ses missions obligera les CDC à élargir leurs compétences notamment en matière d'urbanisme et de voirie, la question est de savoir à quelle échelle pourront se faire ces mutualisations. Les communes comme les nôtres ne pourront faire face seules à cette nouvelle situation. En matière de gouvernance, il pense qu'il ne faut pas exagérer le poids de Langon car de nombreuses communes périphériques sont dans la même position que nous par rapport à la ville centre.

Valérie Bortot évoque un autre aspect de la réforme à savoir le projet de dissolution d'un certain nombre de syndicats. En tant que délégué au SISS (Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire) elle souhaite demander l'avis du conseil municipal pour se prononcer dans quelques jours à l'occasion d'un conseil syndical. Le SISS est connu dans le Sud-Gironde pour sa compétence « Transport », sa dissolution transférerait cette compétence au département et poserait de redoutables problèmes de reclassement pour le personnel, principalement des chauffeurs de bus, et pour le devenir du matériel. Ce service original a par ailleurs toujours donné satisfaction, transportant quotidiennement nos collégiens et lycéens. Par ailleurs, le SISS a d'autres compétences, « éducation à la sécurité routière » et « Bâtiments » qu'en adviendrait-il ?

A l'unanimité le conseil municipal s'oppose à cette dissolution.

♦ Conseil municipal du 7 juillet 2011

Le conseil municipal s'est réuni le 7 juillet 2011 à 21h, en présence de 15 élus. Absents excusés: J Juge, D Scaravetti.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Duverger, place Rendesse, Chéron, rue Bergoeng, Croizier, rue Burdeau, Raymond, lotissement de la Verrerie.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

-Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités

-Vu le Schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par M Le Préfet, dans les conditions définies à l'article 35 de la loi susvisée, codifié à l'article L.5210-1-1-1 du CGCT

-Vu l'article L.5210-1-1.IV CGCT qui dispose que le projet de schéma « est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable ».

-Vu la réception du Schéma en commune le 11 Mai 2011

Lors du conseil municipal réuni le 7 Juillet 2011, le Maire de Saint Macaire a présenté le schéma à l'assemblée.

Après une discussion, il en est ressorti l'avis suivant :

« Comme chaque collectivité, nous sommes amenés à nous positionner à propos du Schéma départemental de coopération intercommunal.

Les élus de la Commune de Saint-Macaire ont décidé à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à la proposition de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale sur leur territoire, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la CDC des Coteaux Macariens atteignant pratiquement le seuil des 10 000 habitants, elle ne fait pas partie des collectivités visées par la loi, et pour lesquelles la fusion est obligatoire.

Ensuite, il apparaît qu'à ce jour, les élus ne disposent pas d'assez d'éléments, notamment financiers, pour pouvoir se positionner de manière sereine sur une réorganisation territoriale d'une telle ampleur. Qu'en sera-t-il de nos compétences, de nos ressources, du personnel, des services, de la proximité avec les communes...il ne serait pas raisonnable d'accepter une telle fusion avant d'avoir apporté une réponse précise à l'ensemble de ces questions. Ceci d'autant plus que nous sommes engagés dans d'importantes coopérations concernant l'habitat et le tourisme avec d'autres collectivités.

Enfin, les délais imposés nous paraissent véritablement trop contraignants, et ne nous permettent pas de mener à bien les discussions

nécessaires sur les conséquences de cette réforme.

Nous souhaitons par ailleurs engager des discussions constructives avec les élus de la CDC du Pays de Langon, et cela ne peut pas se faire dans l'urgence. Nous souhaitons mettre en place une instance de concertation comprenant des élus de la CDC du Pays de Langon, et des élus de la CDC des Coteaux Macariens, afin d'échanger sur les différentes conséquences de cette réforme et d'élaborer des propositions concrètes.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir soutenir l'avis défavorable à la modification de la situation existante de la CDC des Coteaux Macariens, auprès des élus de la CDCI. »

MODIFICATIONS STATUTS DU SISS

Monsieur le Maire indique que le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (SDCI) dans son chapitre 4.5 "Transports Scolaires et Collèges" prévoit la dissolution des Syndicats à compétence collège et transports scolaires. Bien que non clairement cité, le SISS de Langon pourrait être concerné.

Il rappelle au Conseil Municipal que le SISS a été créé en 1972. Il donne les compétences actuelles du syndicat et sa structure.

- Le SISS a été créé par les 35 Communes membres appartenant à 5 Communautés de Communes (CdC des Coteaux de Garonne, CdC du Canton de Podensac, CdC du Pays d'Auros, CdC des Coteaux Macariens, CdC du Pays de Langon) en conformité avec le secteur scolaire des 3 collèges du secteur (Jules Ferry-Langon, Toulouse-Lautrec-Langon, Pian sur Garonne) dans le souci d'une véritable coopération intercommunale.

- Il couvre une population d'environ 38 000 habitants. Le Conseil Syndical est composé de 70 délégués membres de nos Conseils Municipaux qui ont œuvré depuis bientôt 40 ans à son développement et à son rayonnement sur le sud Gironde.

- Ses compétences sont de 3 ordres :

- la compétence "Collèges" (Arrêté Préfectoral du 27/11/1972),

- la compétence "Transports" (Arrêté Préfectoral du 15/06/1981 et Délibération du 12/11/1985),

- la compétence "Éducation Sécurité Routière" (Arrêté Préfectoral du 03/09/2002).

- La compétence "Collège": Depuis 1992, le SISS n'intervient plus au niveau des collèges de notre

territoire, cette compétence étant dévolue au Département.

Dans sa propriété (+ de 18 500 m² de terrains à Langon) et ses bâtiments (+ de 3 300 m²), le SISS accueille 3 autres syndicats dont 2 y ont leur siège social, leur administration et leurs matériels (SMICTOM du Langonnais, USSGETOM) et 1 son matériel (SIA-FLT).

Les personnels de ces syndicats se partagent un certain nombre de tâches permettant ainsi une économie d'échelle et une spécialisation des personnels, ceux-ci assurant, indifféremment à leur syndicat d'appartenance, les tâches d'accueil, de gestion des personnels, de gestion comptable ou encore d'entretien ou de conduite des matériels roulants. Des compensations financières assurent la bonne répartition des charges.

Sur le plan financier, les dépenses du budget du SISS Bâtiments comprennent les remboursements de la construction des collèges (achat du terrain du Pian sur Garonne), de la construction et de l'entretien des terrains et bâtiments actuels ainsi que les dépenses liées à l'éducation et la prévention à la sécurité routière. Les recettes proviennent essentiellement de la participation des communes (273 314 € en 2010, en diminution de plus de 20 000 € en 2011).

- La compétence "Éducation à la sécurité routière": C'est à la demande des Services Préfectoraux que le SISS a investi dans la réalisation d'une piste de sécurité routière, dans l'achat des matériels nécessaires et dans la formation de ses personnels. Ce sont entre 800 et 1000 élèves de CM1/CM2 de nos communes qui bénéficient annuellement de cette initiation à la sécurité routière et qui peuvent aussi recevoir une éducation à la gestion des déchets et respect de l'environnement par l'USSGETOM et le tout de manière gratuite.

De plus, le SISS assure la formation d'élèves de collège ou lycée aux premiers secours ainsi que les personnels communaux qui peuvent aussi bénéficier de la formation d'accompagnateur de transports scolaires.

Tous les ans sa Semaine Sécurité Routière attire de nombreux participants (plus de 25 stands) et de très nombreux visiteurs (plus de 2 000) de tous âges. Des séquences d'éducation sur les problèmes de sécurité routière, d'addiction, de gestions des conflits et de comportement citoyen sont alors proposées aux établissements scolaires.

- La compétence "Transports" :Le SISS assure aujourd'hui :

- 3 circuits de marché,

- 18 circuits transport scolaire (collèges et lycées),

- 6 circuits de transport scolaire pour les RPI,

- 2 circuits de transport scolaire pour les gens du voyage,
- 4 circuits de transport scolaire pour des Communes,
- des transports spéciaux à la demande de clients locaux.

Il transporte quotidiennement plus 1 400 élèves, et annuellement effectue plus 1 500 transports spéciaux et parcourt plus de 450 000 km grâce à ses 23 véhicules scolaires, de ligne, tourisme et grand tourisme ayant des capacités de 7 à 63 pl.

Sur le plan financier, le budget du SISS Transports, budget annexe, est abondé par sa seule activité de transporteur, il ne perçoit aucune subvention des communes. La bonne gestion du SISS permet dès lors de proposer à des prix attractifs et dans les meilleures conditions de sécurité et de confort le transport des élèves, des membres des associations culturelles, sportives ou clubs du 3ème âge de nos communes. La dissolution du SISS mettrait gravement en danger ces activités et supprimerait une vraie concurrence avec les autres transporteurs sur le secteur.

Les élus de nos communes ont fait du SISS un élément de recherche et de proposition en vue d'améliorer la sécurité, la qualité, le confort des matériels et une meilleure desserte de notre secteur rural. On peut retenir chronologiquement :

- 1980, par la conception et la réalisation d'un autocar scolaire de plus grande sécurité. En 1983, tous les circuits du secteur de Langon en sont dotés. Il faudra attendre les années 1994-1995 pour que le concept de véhicule scolaire spécifique soit reconnu en France et que les constructeurs lancent leurs propres modèles ;
- 1982, par la généralisation des exercices de sécurité dans les transports scolaires ;
- 1984, par la mise en place d'un réseau de communication, reliant les véhicules au siège et au personnel de permanence ;
- à partir de 2002 par la réalisation de nombreuses études comme les solutions possibles de transport public pour le sud Gironde, comme la mise en place de navettes autocars entre les Communes proches de Langon et la gare SNCF, comme la création de circuits urbains et inter CdC de notre secteur.

En conclusion, Monsieur le Maire rappelle que le SISS est une structure de premier plan pour le sud Gironde qui a su depuis près de 40 ans assurer à destination de nos habitants et particulièrement de nos enfants un service public de qualité avec une totale maîtrise des dépenses et sous notre contrôle direct, que par la seule

volonté des Communes membres, le SISS s'est engagé dès 1981 dans une politique volontariste de sécurité et de qualité du transport de voyageurs mais aussi d'éducation citoyenne allant au-delà de la simple notion de sécurité routière. Le SISS est la preuve du dynamisme et de la clairvoyance de nos communes rurales dans la gestion des problèmes qui leurs sont propres et dans la capacité à imaginer des solutions adaptées et économiques.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refuser la dissolution du SISS si elle était envisagée et propose de clarifier ses statuts. Cette modification des statuts du SISS de Langon sera effective après délibérations concordantes des organes délibérants des communes adhérentes au SISS de Langon.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- refuse la dissolution du SISS de Langon si elle était proposée ;
- propose que soit modifié le SDCI du département de la Gironde pour maintenir l'existence du SISS ;
- adopte les nouveaux statuts du SISS proposés ;
- transmet aux communes membres du SISS cette délibération afin que leurs organes délibérants acceptent en termes identiques cette délibération incluant les nouveaux statuts.

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Après présentation par le Maire des principales informations et communication d'une fiche synthétique à tous les élus, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par les services de l'Etat (DDTM).

DECISIONS DIVERSES

- La construction de la résidence LOGEVIE nécessite des travaux de mise en continuité des réseaux créés. Afin de coordonner ces aménagements qui concernent l'eau potable, le pluvial mais aussi l'assainissement du ressort du syndicat intercommunal, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à établir un groupement de commande avec ce même syndicat pour permettre ces travaux. La commune coordonnera le chantier.

- Le conseil municipal valide à l'unanimité un avenant au marché d'ingénierie passé avec la SOCAMA pour la construction du réservoir et la sectorisation. Cet avenant permettra la réactualisation du marché.

- La restauration du rempart Rendesse nécessite l'intervention d'un bureau d'étude pour établir un diagnostic et l'avant projet de confortement. Ce travail effectué, deux permis de construire pourront être déposés, l'un concernant le rempart, l'autre l'aménagement du parvis. A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition d'Anteagroup pour la somme de 3100 € HT.

- Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 700 € à l'Association syndicale autorisée d'endiguement des propriétaires de Saint-Maixant, Saint-Macaire, Verdélais. Des travaux d'entretien sont nécessaires dans le secteur de la piste de Grass Track et demandent l'utilisation d'engins dont ne disposent pas le syndicat.

- Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de signalisation horizontale fourni par l'entreprise Soltechnic pour la somme de 6919 € HT. Il permettra de refaire le marquage sur l'ensemble de la commune et de le compléter.

- Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de 3450 € HT de l'entreprise Mefran pour l'achat de tables et de bancs afin de renouveler le matériel communal.

- Le conseil municipal valide à l'unanimité un devis de 963 € pour installer un nouveau jeu dans la cour de l'école maternelle. Il remplacera un jeu devenu obsolète.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2009, 2010 ET 2011

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 22 mars concernant un premier état d'admissions en non valeur pour un montant de 0,80 euros et un deuxième état d'admissions en non valeur du 30 juin pour un montant de 3,46 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des impayés sur l'accueil périscolaire pour un montant total de 4,26 € (exercice 2009 – 0,80 € ; exercice 2010 – 1,00 € ; exercice 2011 – 2,46 €). Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de

factures en investissement et en fonctionnement des admissions en non valeur.

Section d'investissement - Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
020		Dépenses imprévues	- 28 070,13€
21318	022	GR Bât.Divers	+ 3 174,19€
2151	016	Travaux voirie	+ 24 070,70€
2182	025	Acquisition matériel	+ 825,24€

Section de fonctionnement - Dépenses

Article	Opération	Désignation	Montant
022		Dépenses imprévues	- 3,46€
654		Pertes sur créances irrécouvrable	+ 3,46€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

INFORMATIONS DIVERSES

- Jean Loup Dutreuilh évoque l'éventuelle dissolution du syndicat des sports (Pian /Saint-Macaire) préconisée par le schéma départemental de coopération intercommunale. Ce projet viserait à transférer l'entretien des deux terrains de sport et les vestiaires annexes à la Communauté de Communes. Les délégués des deux communes sont majoritairement favorables à ce transfert mais il tenait à souligner son opposition. Il pense que l'entretien des installations risque d'en pâtir et souligne le risque de désavantager les associations locales en cas de fusion avec d'autres CDC. Le Maire précise que la construction du pôle sportif par la CDC à proximité plaide pour le transfert. Il rappelle que les terrains sont d'abord fréquentés par les enfants du collège ce qui leur confère une vocation communautaire à la différence d'ailleurs d'autres terrains de sport situés sur la CDC. Il pense d'autre part que les associations pourront continuer comme avant à utiliser ces installations.

- Florence Lassarade informe le conseil municipal de sa rencontre avec un délégué de la Fondation du patrimoine. L'objectif est de lancer une souscription pour contribuer au financement de la reconstruction des orgues de l'église Saint Sauveur. Si la somme recueillie atteint 5% du montant des travaux, la Fondation multiplie le montant par deux. Une note explicative doit être élaborée avec l'aide de l'association les Amis de l'orgue, le dossier pourrait être ensuite validé.

- Alain Falissard annonce la pose prochaine des 5 panneaux touristiques signalant notre cité médiévale en bordure de la RD 1113. Ils remplaceront avantageusement leurs prédécesseurs.

- Le Maire présente le rapport d'activités 2010 du SICTOM, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets. Ce document détaillé est à la disposition de tous les élus. Delphine Tach, déléguée communale, explique qu'elle a évoqué en réunion syndicale la question des déchets médicaux des particuliers. Elle précise que pour le moment le syndicat refuse de se prononcer sur le sujet et que cette attitude lui paraît regrettable. Il semble que la législation en la matière n'oblige pas encore les collectivités à intervenir pour traiter à part ce type de déchets.

- La Maire présente le rapport d'activités 2011 du SISS, qu'il tient à disposition des élus souhaitant des informations détaillées sur le fonctionnement de ce syndicat intercommunal.

- Le Maire félicite Franck Zanette, élu récemment co président des Bleuets Macariens, cette élection vient consacrer la qualité de son investissement.

QUESTIONS DIVERSES

Jean Pierre Ramillon souligne que des gravats de toute nature semblent s'accumuler le long du chemin du Viaduc sur les parcelles acquises récemment par la commune. Alain Falissard précise qu'ils permettront dans le futur d'élargir la voie actuelle mais pense qu'il va falloir effectivement les canaliser en installant sans doute un grillage.

Informations diverses

♦ Le véhicule électrique

Un an après sa mise en service, le véhicule électrique rend des services quotidiens aux services techniques, et évite de mobiliser un gros fourgon. Pas d'entretien à effectuer, une à deux recharges par semaine ; c'est pour Robert Paratge un véhicule parfaitement adapté aux besoins de petite maintenance sur la commune. Il permet également de transporter du matériel (remorque):



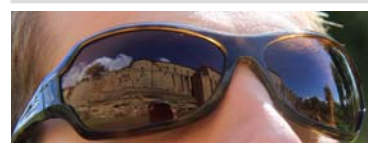
♦ Parking, marquage & cie

Un récent marquage des emplacements de parking sur la place de l'horloge, y compris un emplacement 'livraison' devrait permettre d'y rationaliser le stationnement. Les camions de livraison ne seront plus obligés de stationner sur le passage.. à condition que l'emplacement qui leur est réservé reste disponible :



Le respect des emplacements est important pour la sécurité de tous, car cela permet de garantir le passage des pompiers vers la vieille ville.

Un autre regard sur le patrimoine



Lors des récentes journées du patrimoine, une animation était proposée sur les remparts de St Macaire, en lien avec des associations d'escalade.

On a pu ainsi découvrir le rempart en le descendant en rappel, en l'escaladant, ou en s'élançant sur une impressionnante tyrolienne !

→ Retrouvez photos et film sur: saintmacaire.fr

